



1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 25 juin 2018 et désignation des rapporteurs.
2. FPIC 2018 : modalités de prise en charge.
3. Zone Eurolacq 2 : vente du lot n° 7 à la SCI AUTAA 2.
4. Festival « Terrasses, en scène ! » : convention entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et l'association « Guit & Guitar ».
5. Projets de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le portage d'aménagements d'espaces publics.
6. Départ en retraite d'agents techniques et possible externalisation ?
7. Information au Bureau concernant l'attribution du marché suivant (procédure adaptée).

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 25 JUIN 2018 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 21 mars prochain et procède à la désignation des rapporteurs. Il donne aussi un avis favorable à la continuation du fonds énergie avec la chambre d'agriculture.

2. FPIC 2018 : MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Le prélèvement du FPIC 2018 de l'ensemble intercommunal a été notifié à **3 469 690 €**, soit une baisse de **19 088 €** par rapport au prélèvement 2017.

Au BP 2018, l'inscription budgétaire votée pour la part de la CCLO est de **2 490 000 €**. Dans cette configuration, le montant à la charge des communes serait de **979 690 €**.

Le bureau émet un avis favorable à la 1^{ère} hypothèse de répartition qui lui est soumise, à savoir :

→ Répartitions du FPIC 2018 et contributions des communes dans le cadre du BP 2018 soit + 230 K€ à la charge des communes.

	Prélèvement FPIC 2018	Prise en charge en %	Rappel 2017
Part CCLO	2 490 000	71,76%	78,54 %
Part communes	979 690	28,24 %	21,46 %
TOTAL	3 469 690	100 %	100 %

La répartition dérogatoire entre les communes est calculée en fonction du potentiel financier 2017 et de la population (mêmes bases que les années précédentes).

3. ZONE EUROLACQ 2 : VENTE DU LOT N° 7 A LA SCI AUTAA 2

Le bureau émet un avis favorable à la vente du lot n° 7 de la zone Eurolacq 2 à la société AUTAA afin de lui permettre de réaliser un bâtiment de 5 000 m² et développer une offre logistique. Ce projet permettra le recrutement d'environ 5 personnes.

4. FESTIVAL « TERRASSES, EN SCENE ! » : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET L'ASSOCIATION « GUIT & GUITAR »

Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé l'organisation du festival « Terrasses en fête » en lui consacrant 5 000 € du budget primitif 2018 de la collectivité. Ce projet répond à un besoin des habitants de la communauté de communes de Lacq-Orthez et des touristes en matière d'animation des centres-villes et centres-bourgs.

Pour 2018, première année de l'initiative, l'association locale « Guit & Guitar » spécialisée dans l'organisation de concerts, dont le siège social est situé 20 rue du Vieux Mont à Mont, sera partenaire de la communauté de communes.

Le bureau émet un avis favorable à la signature d'une convention annuelle de partenariat et d'objectifs entre l'association et la collectivité pour définir les termes de la collaboration.

5. PROJETS DE CONVENTIONS DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PORTAGE D'AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS

La CCLO fait face depuis 2 ans à des difficultés de réalisation des opérations d'aménagement d'espaces publics, notamment par manque de ressources en investissement. Prenant acte de ces difficultés et des souhaits légitimes de certaines communes de réaliser elles-mêmes des opérations d'aménagements d'espaces publics attendues dans le mandat, le conseil communautaire du 21 mars 2018 a autorisé la commune de Labastide-Monréjeau à prendre la maîtrise d'ouvrage d'une opération d'espaces publics et à en assumer la principale part d'investissement

A l'instar de Labastide-Monréjeau, 6 communes ont fait part courant 2018 de leurs souhaits d'engager sous leur propre maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagements d'espaces publics avant la fin du mandat : Mourenx, Lacq, Mont, Casteide-Cami, Abidos, Parbayse. Compte tenu des niveaux d'avancements des études, des souhaits forts des communes de Mourenx, Lacq et Mont, le bureau émet un avis favorable au principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à ces communes.

6. DEPART EN RETRAITE D'AGENTS TECHNIQUES ET POSSIBLE EXTERNALISATION ?

Dans le cadre de sa compétence voirie, la collectivité réalise l'entretien des accotements de voirie (fauchage) de 1 134 km de voies sur les 1 400 km qu'elle a en gestion. Pour réaliser cette mission elle utilise des moyens « en régie » avec 10 agents basés sur deux sites, et fait appel à des prestataires privés sous marché. A l'occasion du départ en retraite d'un agent au 1^{er} juillet 2018 la question de son remplacement et du mode de réalisation de son activité se pose.

Le bureau prend connaissance de l'analyse qui lui est présentée sur cette problématique et plus particulièrement sur les coûts de fauchage, qu'il soit effectué en régie ou confié à l'entreprise.

7. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DU MARCHE SUIVANT (PROCEDURE ADAPTEE) :

Le bureau prend acte de l'attribution du marché suivant :

- Location d'engins, d'outillages et de véhicules pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez.